



**PROCES-VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 7 AVRIL 2023 A 19 H 00**

**PRESIDENCE** : M. David DESPAX, maire

**De 19 h 00 jusqu'à 19 h 25 :**

**PRESENTS** : M. David DESPAX, maire ; Mme Amandine LOPEZ, deuxième adjointe ; M. Corentin AYGLON, troisième adjoint ; Mme Claudine HUGUET et Mme Bernadette FRANCES, conseillères municipales ; M. Jean-Luc TIXIER et M. Florian CHANET, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Saïd MOURTADA, premier adjoint ; Mme Sophie VANNEREAU conseillère municipale qui a donné procuration à M. David DESPAX ; M. Damien PETIT, conseiller municipal.

**A partir de 19 h 25, lors du début d'exposé de Monsieur le Maire sur les taux des taxes locales, à l'arrivée de M. Saïd MOURTADA :**

**PRESENTS** : M. David DESPAX, maire ; M. Saïd MOURTADA ; Mme Amandine LOPEZ, deuxième adjointe ; M. Corentin AYGLON, troisième adjoint ; Mme Claudine HUGUET et Mme Bernadette FRANCES, conseillères municipales ; M. Jean-Luc TIXIER ; et M. Florian CHANET, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Sophie VANNEREAU, conseillère municipale qui a donné procuration à M. David DESPAX ; M. Damien PETIT, conseiller municipal, qui a donné procuration à M. Saïd MOURTADA.

Date de convocation : 29 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

De 19 h 00 à 19 h 25 :

Nombre de conseillers municipaux présents : 7

Nombre de conseillers municipaux votant à l'intégralité des délibérations : 8

A partir de 19 h 25 :

Nombre de conseillers municipaux présents : 8

Nombre de conseillers municipaux votant à l'intégralité des délibérations : 10



## **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2023
2. Taux des taxes locales
3. Subventions aux associations
4. Budget Primitif 2023
5. TE63 : modification des statuts
6. Questions diverses

Madame Amandine LOPEZ a été désignée secrétaire de séance.

---

M. le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour « Subvention au C.C.A.S. ». L'assemblée, unanime, approuve cet ajout.

### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 FEVRIER 2023**

M. le Maire demande si des membres du conseil municipal ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 16 février 2023 qui leur a été transmis.

Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **2 – MODIFICATION DES STATUTS DU TERRITOIRE D'ENERGIE DU PUY-DE-DOME**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune adhère au S.I.E.G. (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz) du Puy-de-Dôme nouvellement dénommé Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme (TE63).

Le TE63 est composé de 464 communes dont fait partie Montpensier, 14 communautés de communes et 4 syndicats. En tant que propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension du département, le syndicat est l'Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Électricité (AODE).

Dans sa séance du 14 janvier 2023, le comité syndical du TE63 a modifié ses statuts afin de les mettre en adéquation avec la législation, notamment la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi Notre) et la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance ainsi que le Code Général des Collectivités Territoriales.



Cette modification des statuts concerne les points suivants :

- nouvelle compétence optionnelle : création et/ou reprise et d'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid
- activités annexes dans le domaine de la production d'énergies renouvelables, et dans celui de l'animation et de l'accompagnement
- la mise à jour règlementaire des modalités de vote des délégués

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la modification des statuts du TE63.

### 3 – TAUX DES TAXES LOCALES

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer sur les taux des taxes locales, à savoir, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). Il précise que la taxe d'habitation sur les résidences principales a complètement disparu mais que perdure celle sur les résidences secondaires pour laquelle le Conseil municipal peut modifier le taux.

M. le Maire souligne que la loi de finances pour 2023 a prévu une revalorisation de toutes les bases fiscales de 7,10 %.

La commission chargée du budget a réfléchi à une éventuelle augmentation des taux et propose, compte tenu de l'augmentation des charges de la Commune due à l'inflation galopante, d'augmenter les taux de 1% par rapport à 2022, ce qui permettrait à la Commune un crédit d'environ 1.456 €. La revalorisation fiscale par l'État ainsi que l'augmentation locale de 1% ferait un gain de recettes pour le budget communal d'environ 11.900,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'augmenter les taux des taxes locales d'environ 1% (0,9979 % précisément) et les fixe comme suit :

- TFB : 36,43 %
- TFNB : 71,58 %
- THRS : 9,45 %

### 4 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire expose à l'assemblée que la commission chargée du budget a proposé d'allouer une enveloppe de 1.800,00 € pour les subventions aux associations. C'est une enveloppe maximale pour l'exercice 2023, le total des subventions effectivement attribué pouvant être moindre.

Il donne la parole à Monsieur Saïd MOURTADA, premier adjoint, chargé des affaires socio-culturelles. Il présente à l'assemblée une répartition des subventions aux associations de la Commune proposée par la commission chargée du budget, en fonction des manifestations qui ont eu lieu en 2022 et des manifestations projetées pour 2023.





Les trois associations suivantes n'ayant pas déposé de dossier de demande, à ce jour aucune subvention n'est attribuée : Amicale des Sapeurs-Pompiers Effiat-Montpensier ; Société de Pêche de Montpensier et Culture et Nature.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer des subventions comme suit :

- Les Amitiés de la Butte : 50,00 € ;
- Comité des Fêtes de Montpensier : 200,00 € ;
- Coopérative Scolaire : 400,00 € ;
- Générations Montpensier : 160,00 € ;
- Société de chasse : 150,00 €.

Dans la mesure où le budget total de 1.800,00 € n'est pas atteint, les associations peuvent déposer en cours d'année selon leurs projets d'autres demandes de subventions qui seront examinées en commission puis soumises pour délibération au Conseil municipal.

## 5 – SUBVENTION AU C.C.A.S.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'essentiel de l'activité du C.C.A.S. concerne les seniors. Or, ceux-ci sont en augmentation conséquente dans la Commune. Au nombre de 120, ils représentent plus d'un quart de la population. De ce fait, le budget du C.C.A.S. dont la principale recette est la subvention communale croît chaque année. Il annonce que la commission budget propose de passer la subvention versée par la commune au C.C.A.S. de 2.100,00 € depuis plusieurs années à 2.500,00 €. Cette augmentation se justifie également par l'aggravation de l'inflation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide d'attribuer au C.C.A.S. une subvention pour 2023 d'un montant de 2.500,00 €.

## 6 – BUDGET PRIMITIF 2023

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif proposée par la commission et tenant compte des délibérations précédentes, à savoir l'augmentation des taux des taxes locales et l'attribution de subventions au C.C.A.S. et aux subventions.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### DEPENSES

Chapitre 011 Charges à caractère général :	107.977,00 €
Chapitre 012 Charges de personnel :	120.172,00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante :	42.687,00 €
Chapitre 66 Charges financières :	7.445,00 €
Chapitre 022 Dépenses imprévues :	1.456,00 €
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement :	95.285,00 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre :	3.277,00 €

#### **TOTAL DES DEPENSES**

**378.299,00 €**



#### RECETTES

Chapitre 013 Atténuations de charges :	800,00 €
Chapitre 70 Produits des services :	21.550,00 €
Chapitre 73 Impôts et taxes :	186.348,00 €
Chapitre 74 Dotations et participations :	73.325,00 €
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :	14.335,90 €
Chapitre 76 Produits financiers :	1,00 €
002 Excédent antérieur reporté 2021 :	81.939,10 €

#### TOTAL DES RECETTES

**378.299,00 €**

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### DEPENSES

Réhabilitation ancienne caserne SP en cantine scolaire :	267.529,00 €
City-stade :	142.296,00 €
Travaux TE63 : extensions électriques basse tension :	5.990,00 €
Certificat électronique signature du maire :	500,00 €
Immobilisations corporelles (matériel, plants d'arbres...) :	10.270,00 €
Travaux voirie : chemin du Pâqueret :	16.000,00 €
Travaux divers bâtiments :	55.196,00 €
Remboursement capital emprunts :	23.336,00 €

#### TOTAL DES DEPENSES

**521.117,00 €**

#### RECETTES

Subventions réhabilitation ancienne caserne en cantine :	153.897,00 €
Subventions city-stade :	94.855,00 €
Subventions voirie :	28.384,00 €
FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA)	30.000,67 €
Taxe d'aménagement	15.603,00 €
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	95.285,00 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre	3.277,00 €
Affectation du résultat 2022 :	35.366,00 €
Excédent antérieur reporté 2022 :	64.449,33 €

#### TOTAL DES RECETTES

**521.117,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, adopte le Budget Primitif 2023 tel que présenté.



## 7 – QUESTIONS DIVERSES

### 1 – Réhabilitation de l'ancienne caserne de sapeurs-pompiers en cantine scolaire :

M. le Maire présente à l'assemblée un bilan d'avancement du chantier de la réhabilitation de l'ancienne caserne de pompiers en cantine scolaire.

L'entreprise de plâtrerie-peinture a terminé la pose des cloisons en placoplâtre. De ce fait, la future cantine prend forme. Le plombier devrait intervenir début mai.

Globalement, au vu de nombreux facteurs conjoncturels, le chantier avance doucement.

### 2 – Projet de city-stade :

M. le Maire expose à l'assemblée que plusieurs devis ont été demandés pour la construction du city-stade (plateforme et réalisation de la structure).

Une démarche est faite pour obtenir des devis sur un aménagement paysager.

Les demandes de subventions ont été déposées auprès des services de l'Etat et en fonction des montants attribués, un troisième dossier sera déposé à la Région. Une discussion avec l'Architecte des Bâtiments de France est en cours. Les réponses à ces dossiers conditionneront la réalisation ou non de l'équipement.

### 3 – Vergers communaux :

M. le Maire informe l'assemblée que les personnes du chantier participatif « Vergers communaux » ont planté les arbres fruitiers en mars. On espère de la pluie. A défaut, un arrosage des jeunes arbres sera effectué avec l'eau de l'étang grâce à une motopompe récemment acquise.

### 4 – Plantation de haies :

M. le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc TIXIER, Conseiller municipal, qui a suivi la plantation de haies en coordination entre l'école, la société de chasse et la fédération départementale. La plantation effectuée par les enfants s'est très bien déroulée, encadrée par une animatrice de la fédération de chasse. Les enfants ont montré beaucoup d'intérêt pour la nature, ils ont posé de nombreuses questions constructives.

La seconde phase du chantier aura lieu en novembre.

### 5 – Mobilier de l'église :

M. le Maire expose à l'assemblée qu'une opportunité se présente pour le financement de la restauration de certains mobiliers se trouvant dans l'église. Il donne la parole à M. Saïd MOURTADA, premier adjoint.





Sur conseil de Monsieur Philippe JALENQUES, correspondant de la Fondation « la sauvegarde de l'art français », des œuvres, qui pourraient pour leur restauration bénéficier d'un financement par le biais de la fondation soutenue par Michelin, ont été identifiées dans l'église de Notre- Dame-de-Septembre. Parmi celles-ci : le baptistère ; le gisant ; la porte de l'église avec les pentures et la statue de Saint-Joseph. La Fondation « la sauvegarde de l'art français » peut financer jusqu'à hauteur de 8.000,00 €. C'est le baptistère qui a été choisi pour être restauré. Des devis ont été demandés à deux ébénistes. Le dossier de demande de financement doit être déposé avant le 30 avril 2023.

#### 6 – Mise en valeur de la Butte :

M. le Maire a contacté le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels) qui procèdera au diagnostic des essences présentes sur la butte. Un marquage de certains acacias en fin de vie sera effectué en vue de leur enlèvement, et le CEN fera une proposition sur la plantation d'espèces adaptées au lieu, prenant en compte les changements climatiques.

#### 7 - CCPL :

M. le Maire fait un compte-rendu du dernier conseil communautaire. Une étude est en cours pour un projet de maison de santé à Aigueperse porté par le pharmacien, et qui pourrait être soutenu par la Communauté de Communes. Ce projet comprendrait l'arrivée de nouveaux médecins.

M. le Maire fait part de sa satisfaction de voir le développement de ce projet, ayant porté personnellement l'attention de la CCPL sur le manque de praticiens (notamment généralistes) qui est un vrai problème pour la population locale.

#### 8 - Valorisation des déchets verts :

Suite à l'annulation de la précédente date convenue avec la FREDON, une nouvelle réunion est programmée au 20 avril à 18 h 30 (salle polyvalente). La réunion a pour objectif de présenter des solutions aux particuliers permettant de diminuer l'apport de déchets verts en déchèterie, et d'échanger sur le projet d'une plateforme communale pour déposer des branchages qui seraient broyés par l'employé des services techniques afin de produire un broyat mis à disposition des riverains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.

Le Président de séance,  
Le Maire,  
David DESPAX

La secrétaire de séance,  
Amandine LOPEZ